

<b>Procédure administrative :</b>	<i>Santé et sécurité dans les ateliers ou les salles de classe d'études technologiques</i>	<b>Numéro :</b>	<i>PA – 7.029</i>
<b>Catégorie :</b>	<i>Administration des écoles</i>	<b>Pages :</b>	<i>8</i>
<b>Approuvée :</b>	<i>le 8 novembre 2004</i>	<b>Modifiée :</b>	<i>le 5 mai 2014</i>

---

## Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence s'attend à ce que chaque membre du personnel et chaque élève contribuent à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire. Afin d'aider l'agent de santé et de sécurité et le personnel scolaire à assurer la santé et la sécurité dans les ateliers ou les salles de classe d'études technologiques, le Conseil met à leur disposition les tableaux annexés aux présentes.

## Responsabilités

En collaboration avec le Comité mixte de santé et sécurité, le directeur d'école procédera au début de chaque année scolaire puis en janvier à une vérification des installations en utilisant pour ce faire les tableaux sommaires des responsabilités (voir Annexes 1 à 6). Toute préoccupation ou lacune mise en lumière à la suite de cet exercice sera signalée sans tarder à l'agent de santé et de sécurité.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : P – 7.029 – Santé et sécurité dans les ateliers ou les salles de classe d'études technologiques*

## Tableau sommaire des responsabilités du Conseil scolaire catholique Providence

Marche à suivre		Cochez
<b>1</b>	Mettre en œuvre les programmes de santé et de sécurité à l'école et évaluer l'efficacité du programme au moins tous les deux ans.	
<b>2</b>	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les procédures administratives régissant les programmes de santé et de sécurité du Conseil scolaire.	
<b>3</b>	Respecter les politiques, les procédures administratives et les programmes de santé et de sécurité dans toutes les matières et dans toutes les écoles du Conseil, y compris les ateliers et les salles de classe d'études technologiques.	
<b>4</b>	S'assurer que le personnel enseignant a reçu la formation exigée aux termes des politiques, des procédures administratives et des programmes de santé et de sécurité, notamment en ce qui concerne les premiers soins, la prévention des incendies, la protection des élèves et l'équipement de protection individuelle.	
<b>5</b>	Doter d'un équipement approprié et sécuritaire tous les ateliers et toutes les salles de classe d'études technologiques.	
<b>6</b>	Respecter les consignes et les recommandations d'un entrepreneur autorisé en gestion et en élimination des déchets chimiques et biologiques.	
<b>7</b>	S'assurer que tout le personnel enseignant dans les ateliers et les salles de classe d'études technologiques détient un certificat de compétence dans le domaine enseigné.	
<b>8</b>	S'assurer qu'il y a au moins un cabinet pour produits inflammables dans les ateliers de menuiserie et de mécanique, à moins qu'il n'y ait absolument aucun produit inflammable dans ces ateliers.	

## Tableau sommaire des responsabilités de l'école

Marche à suivre		Cochez
<b>1</b>	Comprendre et faire respecter les politiques et les procédures de sécurité pour le programme de technologie ainsi que les règlements définissant les responsabilités de chaque intervenant en cas d'accident dans les ateliers ou les salles de classe d'études technologiques.	
<b>2</b>	Désigner les personnes qui seront responsables d'un domaine précis en matière de santé et de sécurité et sensibiliser les membres du personnel aux pratiques de sécurité à observer dans leur espace de travail respectif.	
<b>3</b>	Aider et encourager l'enseignant à corriger et à éviter les situations susceptibles de mettre en cause sa responsabilité et celle de l'école en créant par exemple un milieu sécuritaire pour les élèves afin d'éviter le risque de blessures.	
<b>4</b>	Aviser l'agent de santé et de sécurité lorsqu'un incident survient.	
<b>5</b>	Analyser les incidents et les renseignements pertinents en vue de cerner les causes les plus fréquentes des accidents et les types d'accidents les plus graves. Adopter des mesures pour corriger les situations ayant provoqué des accidents.	
<b>6</b>	Réviser l'ensemble des procédures et des règlements au moins une fois par année et faire participer à ce processus tout le personnel travaillant dans les ateliers et les salles de classe d'études technologiques.	
<b>7</b>	Tenir à jour un inventaire des FTSS (fiches techniques santé-sécurité) ainsi que des inventaires des produits contrôlés qui se trouvent dans les ateliers et les salles de classe d'études technologiques.	
<b>8</b>	Assurer un processus de communication avec la direction de l'école pour signaler les problèmes de sécurité ainsi que les besoins en formation et en équipement.	
<b>9</b>	Travailler conjointement avec le secteur responsable de la santé et de la sécurité au travail du Conseil et le comité mixte de santé et de sécurité de l'école pour s'assurer que tout le personnel enseignant dans les ateliers et les salles de classe d'études technologiques a reçu la formation SIMDUT avant de travailler avec un produit contrôlé ou à proximité d'un tel produit.	
<b>10</b>	S'assurer que l'utilisation des ateliers de technologie en dehors des heures de classe ou après les heures normales de travail a été autorisée par le directeur d'école ainsi que par le département responsable des ateliers.	
<b>11</b>	S'assurer que les ateliers de technologie sont munis d'une serrure indépendante du reste de l'édifice. Seule la direction de l'école, le personnel de technologie, le personnel d'entretien et le personnel du Service des édifices du Conseil scolaire peuvent y avoir accès. La direction de l'école doit veiller à ce que les clefs ne puissent être reproduites ou remises à d'autres membres du personnel.	
<b>12</b>	S'assurer que tout produit contrôlé porte l'étiquette prescrite par le règlement sur le SIMDUT.	

## Tableau sommaire des responsabilités du personnel enseignant

La sécurité dans les ateliers et les salles de classe d'études technologiques repose principalement sur le personnel enseignant, qui doit donner l'exemple en appliquant de bonnes pratiques de sécurité, d'entretien et de rangement de l'équipement dans les ateliers. La sécurité des élèves doit représenter la priorité absolue du personnel enseignant.

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Comprendre et appliquer les politiques, les procédures administratives et les règlements qui s'appliquent au personnel enseignant et aux élèves sous sa supervision.	
<b>2</b>	Maintenir des conditions de travail sécuritaires, promouvoir des méthodes de travail sûres, utiliser l'équipement de protection personnelle et établir une bonne attitude en matière de sécurité dans l'atelier. L'enseignant doit pouvoir fermer l'atelier s'il pense que l'environnement risque de compromettre le bien-être des élèves.	
<b>3</b>	Étudier les guides d'enseignement sécuritaire en technologie afin de déterminer le genre et la gravité des dangers provoqués par les diverses expériences.	
<b>4</b>	Lire et afficher la documentation sur la sécurité.	
<b>5</b>	Connaître les mesures de sécurité pour chaque processus technique dans l'atelier et en informer les élèves avant d'amorcer quelque processus que ce soit.	
<b>6</b>	Vérifier au préalable tous les dispositifs et l'équipement que l'élève apporte dans l'atelier technologique avant de lui permettre de s'en servir.	
<b>7</b>	Connaître l'emplacement et les règles d'utilisation des dispositifs de sécurité qui se trouvent dans l'atelier technologique.	
<b>8</b>	Appliquer le protocole de sécurité, notamment en demandant à l'élève qui vient de faire un geste non sécuritaire ou de créer une situation dangereuse de corriger promptement son erreur. En cas de refus, la direction de l'école pourrait suspendre l'élève et révoquer son accès aux ateliers.	
<b>9</b>	Aviser l'administration de tout danger potentiel et interdire aux élèves de travailler dans des conditions non sécuritaires.	
<b>10</b>	Signaler immédiatement à la direction de l'école toute blessure ou tout symptôme, même s'ils sont mineurs.	
<b>11</b>	Consulter un spécialiste ou une personne d'expérience afin d'utiliser adéquatement et de façon sécuritaire une nouvelle technique, un nouveau produit chimique, un nouvel outil ou une nouvelle pièce d'équipement.	

<b>12</b>	Veiller à ce que les enseignants de technologie suivent les étapes suivantes : a) acheminer leurs demandes d'achat au responsable du secteur; b) commander les produits selon la procédure établie; c) vérifier l'exactitude du bordereau de livraison dès la réception des articles commandés; d) conserver des inventaires à jour.	
<b>13</b>	Comprendre les sphères de responsabilités et de compétences dans les domaines suivants : les opérations, la machinerie, le personnel, l'entretien, les réparations, les conditions de travail, les rapports d'accidents et les mécanismes de communication instaurés à l'école.	
<b>14</b>	Ne pas permettre à l'élève d'être seul ou sans surveillance dans les ateliers de technologie.	
<b>15</b>	Respecter les consignes et recommandations d'un entrepreneur autorisé en gestion et en élimination des déchets chimiques et recyclables.	
<b>16</b>	Veiller à ce que les ateliers de technologie soient verrouillés en tout temps lorsqu'il n'y a pas de cours ou lorsque le personnel qualifié n'est pas disponible ou présent.	
<b>17</b>	S'assurer que tous les panneaux électriques sont verrouillés (lock-out), de façon à ce qu'aucun équipement ne puisse être alimenté en électricité lorsque le personnel qualifié n'est pas sur place.	
<b>18</b>	S'assurer que tous les cylindres de gaz comprimé utilisés dans les ateliers sont mis hors service (régulateur enlevé, cylindre encapsulé, le cas échéant) et entreposés en position verticale de façon sécuritaire dans un endroit sec et frais, avant de quitter pour l'été.	
<b>19</b>	S'assurer que tout produit contrôlé porte l'étiquette prescrite par le règlement sur le SIMDUT.	
<b>20</b>	Procéder chaque semaine à une inspection de l'état de tous les outils et de tout l'équipement fixe et portable qui se trouve dans les ateliers de technologie. Les résultats de l'inspection devraient être notés dans un dossier qui demeurera disponible dans l'atelier.	
<b>22</b>	Afficher les consignes de sécurité dans les ateliers et les salles de classe d'études technologiques.	

### Tableau sommaire des responsabilités de l'élève

La prévention des accidents n'est possible que si chaque personne se trouvant dans l'atelier est bien informée. Les élèves qui ne respectent pas le protocole de sécurité et compromettent ainsi leur sécurité et celle d'autrui devraient subir les conséquences prévues par l'école. Les élèves devraient :

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Suivre les politiques, les procédures administratives et les règlements du Conseil scolaire et de leur école en matière de santé et de sécurité.	
<b>2</b>	Respecter les conditions de travail sécuritaires qui s'appliquent à toute la classe.	
<b>3</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle selon les directives données dans les guides de protection personnelle.	
<b>4</b>	Respecter les directives de sécurité lorsqu'ils travaillent dans l'atelier.	
<b>5</b>	Lire et observer les consignes de sécurité affichées dans les salles consacrées à l'enseignement des études technologiques.	
<b>6</b>	Signaler immédiatement à l'enseignant toute blessure ou tout symptôme, même s'ils sont mineurs.	
<b>7</b>	Apprendre à utiliser correctement et de façon sécuritaire les outils et pièces d'équipement de technologie et travailler de manière à ce que les autres élèves ne soient pas placés dans une situation potentiellement dangereuse.	
<b>8</b>	Ne pas apporter de matériel non approuvé ou d'effets personnels pour les utiliser dans les ateliers de technologie.	

**Tableau sommaire des responsabilités des concierges et  
des préposés à l'entretien**

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Comprendre les politiques, les procédures administratives et les règlements adoptés pour assurer la sécurité dans les ateliers et les salles de classe technologiques.	
<b>2</b>	Utiliser les panneaux et les symboles de mise en garde contre les dangers.	
<b>3</b>	Ne pas manipuler de produits inconnus. S'il faut déplacer des produits chimiques, demander au personnel du service intéressé de prendre des dispositions en ce sens.	
<b>4</b>	En cas d'urgence ou de problème, respecter le mécanisme de communication établi.	
<b>5</b>	Appliquer les consignes de SIMDUT pour la manutention des produits chimiques et des articles utilisés pour l'enseignement des études technologiques. Suivre les directives du service de l'entretien pour l'élimination des produits chimiques.	
<b>6</b>	Éviter de toucher à un produit déversé dont ils ne peuvent cerner le danger potentiel ou pour lequel ils n'ont pas reçu la formation appropriée et s'abstenir de tenter de nettoyer l'endroit où s'est produit le déversement. Communiquer avec la direction de l'école ou avec leur superviseur qui entrera en contact avec la personne appropriée.	
<b>7</b>	S'assurer que l'équipement de technologie est bien protégé en dehors des heures de classe.	
<b>8</b>	S'assurer que l'alimentation en électricité est coupée dans les ateliers en cas d'absence du personnel qualifié.	
<b>9</b>	S'assurer les ateliers de technologie sont verrouillés en tout temps lorsqu'il n'y a pas de classe ou lorsque le personnel qualifié n'est pas disponible ou présent.	

### Tableau sommaire des responsabilités des services de l'entretien

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Faire inspecter selon un calendrier prévu les aires consacrées à l'enseignement des études technologiques afin de vérifier s'il y a des fuites de gaz, des difficultés d'entreposage, des problèmes associés aux prises de courant, aux indicateurs ou aux panneaux de sécurité ou encore à la ventilation ou pour déceler toute autre source de danger potentiel.	
<b>2</b>	Informé au préalable le personnel de la nature des travaux que l'on prévoit effectuer dans un atelier ou une salle de classe consacrés à l'enseignement des études technologiques ainsi que de la date à laquelle ils seront réalisés, et s'assurer qu'il ne s'y trouve pas de dangers potentiels.	
<b>3</b>	Élaborer des méthodes spécifiques de travail de concert avec la direction et l'agent de santé et de sécurité si le danger ne peut être complètement éliminé.	
<b>4</b>	Assurer l'élimination appropriée des produits chimiques et recyclables.	